


Le Figaro, 14 mai 2013

L'annistie sociale déchire la gauche

SOPHIE HET  @seheuet

L'AMNISTIE sociale fait des ravages au sein de la majorité : au bras de fer entre le PS et le Front de gauche s'ajoute le désaveu que les députés PS s'approprient à l'infirmer au travail accompli par leurs collègues sénateurs. Jeudi, la proposition de loi communiste visant à amnistier les condamnations pénales et les sanctions disciplinaires prononcées à la suite de mouvements sociaux sera repoussée à l'Assemblée.

Le 27 février au Sénat, le même texte avait été amendé par les sénateurs socialistes, désireux de faire une concession politique au PCF, et voté par l'ensemble de la gauche. La garde des Sceaux, Christiane Taubira, avait alors estimé qu'il s'agissait « de faire œuvre de justice » tout en s'en remettant « à la sagesse du Sénat ».

Deux mois plus tard, revirement complet du gouvernement, qui affiche son opposition à cette revendication.

« Nous ne sommes pas favorables à cette amnistie ni à aucune autre », a tranché Alain Vidalies, le ministre des Relations avec le Parlement. Ce rétropédalage a été ressenti comme « un coup de poignard » par les communistes, qui ont leur « niche » parlementaire. Son sort est scellé, puisque il a été repoussé le 26 avril par la commission des lois.

Texte symbolique

Dimanche soir, le président de l'Assemblée nationale a fait part de son embarras. Invité de l'émission « Tous politiques » (France Inter-APP-Le Monde), Claude Bartolone a déclaré : « Je suis très embêté. Pourquoi ? Je vois bien que mes amis du PCF et du Front de gauche en ont fait un élément symbolique. » Mais l'intéressé calcine qu'il ne faut pas « donner de mauvaises idées à la société ». Patrick Mennucci a confirmé lundi dans *Le Parisien* son soutien à ce texte, jugeant que « le devoir du PS (était) de voter l'annistie, quitte à désoler » au gouvernement. Sur

France Inter, Ségolène Royal a aussi jugé lundi que « il y a des cas où (l'annistie) est justifiée », plaidant pour « un juste équilibre » face aux « patrons voyous ».

Pour Harlem Désir, le numéro un du PS, le projet d'annistie ne doit pas s'appliquer aux « violences contre les personnes ». Ce que prévoit d'ailleurs le texte amendé au Sénat, dont le président PS de la commission des lois, Jean-Pierre Sueur, ne comprend pas ce revirement.

« Pour nous, ce texte est un signe d'apaisement qui va dans le sens du dialogue social », déclarait-il lundi au Figaro. C'est aussi l'avis de Mathieu Hanotin, député PS de Seine-Saint-Denis, qui votera pour ce texte jeudi. Mais dans leur majorité, les députés PS seront contre. « Ce texte est juridiquement et politiquement très contestable. L'annistie est un affaiblissement de la loi », conseille notamment Christophe Garesche, l'aîné du groupe PS risqué de ne pas être entière. Selon un membre de la direction du groupe PS, une quarantaine de députés PS devraient finalement voter le texte. ■